

## **« Charte » du colloque France Maghreb**

- Le colloque France Maghreb est une plateforme d'échanges entre les pays du Maghreb sur les questions rencontrées en matière de don et de transplantation d'organes, tissus et cellules, un lieu de réflexion sur les programmes de coopération et sur les politiques menées dans le domaine du don et de la greffe. Ce colloque n'est ni un congrès médical, ni une manifestation scientifique.
- Ce colloque a lieu tous les deux ans avec changement à chaque fois du pays hôte.
- Financièrement, c'est un colloque relativement « spartiate » avec limitation des frais « de prestige » mais en contrepartie, l'inscription est gratuite.
- Chaque pays prend en charge ses ressortissants (billet et hôtel). Le pays hôte prend en charge les frais locaux (programme, affiches, salles, vidéo-projection, repas sur place, et éventuellement l'hébergement, l'accueil et le raccompagnement à l'aéroport des invités).
- Il n'y a pas de participation directe de l'industrie pharmaceutique ou de producteurs de matériels médical et chirurgical.
- Un sponsoring de l'industrie pour financer le déplacement et l'hébergement de certaines personnes à titre individuel est admis, mais sans qu'elle ne soit visible comme sponsors ou avec des stands.
- Des subventions spécifiques de financeurs publics tels les ministères, les collectivités locales, territoriales ou provinciales, l'OMS sont hautement souhaitables.
- La langue officielle du colloque est le français, toutefois certains exposés peuvent être fait dans une autre langue, dans la mesure du possible, il sera demandé à l'orateur de rédiger son support audiovisuel en français ou en anglais (charge au pays organisateur de fournir la traduction sur papier du support).

### **Comité permanent :**

- Le comité permanent est composé de deux représentants des agences nationales ou, en l'absence de celle ci par deux représentants par pays, désignés par le ministère de la santé. Dans la mesure du possible chaque pays devrait désigner un représentant scientifique et un représentant institutionnel.
- Chaque pays organisateur préside le comité permanent à partir de l'instant où ce pays est désigné. Il assure le secrétariat du colloque.
- Ce comité propose le pays organisateur et avalise les thèmes retenus par le comité scientifique.

**Comité d'organisation :**

- Un comité d'organisation est mis en place pour chaque édition dans le pays organisateur. Chaque pays participant doit choisir un comité en charge de coordonner les aspects logistiques du déplacement de la délégation du pays.
- Chaque fois qu'un pays dispose d'un organisme (type : ABM, France, CNPTO, Tunisie, ANG, Algérie), ces organismes seront automatiquement en charge de l'organisation du colloque.
- En l'absence d'un tel organisme, le ministère de la santé est chargé de coordonner l'organisation du colloque.
- L'OMS doit être autant que possible associée comme coorganisateur régulier à cette manifestation.
- Le comité d'organisation est chargé de la coordination et fonctionne de façon « souple » par mail et par réunions en s'appuyant notamment sur des congrès ou autres événements permettant aux membres de se voir.

**Comité scientifique :**

- Un comité scientifique est mis en place pour chaque session. Son président est désigné par le pays organisateur.
- Le comité scientifique se compose des membres représentants chaque pays participant.
- Sa composition est variable selon le thème « dominant ».
- Il a la charge de sélectionner les thèmes du colloque qu'il soumet au comité permanent pour approbation. Il choisit les modalités de déroulement du colloque.
- Il est en charge de l'édition et de la diffusion d'un recueil des travaux du colloque.
- Il peut faire appel, s'il le juge utile à des experts internationaux non maghrébins et non français.